

SYSTÈME DE **SANTÉ**

Au Maroc, l'affiliation au régime de la sécurité sociale dépend du statut des bénéficiaires :

- Salariés du secteur public : la prise en charge est assurée par la caisse nationale des organismes de prévoyance sociale (CNOPS)
- Salariés du secteur privé : la prise en charge est assurée par la caisse nationale de sécurité sociale (CNSS). Une cotisation à l'assurance maladie obligatoire (AMO) est gérée par l'organisme.
- Les personnes économiquement démunies : la prise en charge est assurée par le régime d'assistance médicale (RAMED)
- Les étudiants : aussi bien marocains qu'étrangers, en formation professionnelle ou supérieure, bénéficient depuis la rentrée 2015/2016 d'une couverture AMO étudiante.

VACCINS

Aucun vaccin n'est obligatoire pour voyager au Maroc. La mise à jour du calendrier vaccinal est, par ailleurs, très recommandée (diphtérie, tétanos, poliomyélite) Il est aussi conseillé de se prémunir contre l'hépatite B, la rage et la typhoïde pour les personnes envisageant de visiter certaines zones à risques ou en séjours ruraux prolongés. L'injection doit être administrée 15 jours avant la date de départ.

MAI ADIFS

<u>Pa</u>ludisme

Les cas sont tres rares et le risque est minime, mais il est recommandé de consulter son médecin en cas de fièvre, pour éviter tous éventuels soucis.

Diarrhée du voyageur

La maladie peut-être due à la mauvaise hygiène ou encore à L'eau dans certaines régions.

Leishmaniose

La maladie est transmise par les piqûres des phlébotomes. Ses principaux symptômes sont : la poussée de fièvre, la perte de poids, le manque d'appétit et l'augmentation du volume du foie et de la rate

Consultation chez un Consultation chez un Hospitalisation **SOINS** généraliste médecin spécialiste Chambre individuelle Il n'y a pas de tarif fixe. Les dans une clinique privée : De 11.2€ à 13.7€ prix sont très variables, ils 74 euros/ nuitée Le tarif de la oscillent entre: **TARIFS** - En réanimation : consultation varie en - 18,37 à 22,97€ 25.72 euros/nuitée fonction de la réputation du médecin - En chambre stérile : - 36,74 € pour certaines et de son emplacement. 93 euros/ nuitée spécialités

LES INCONVÉNIENTS DU SYSTÈME **PUBLIC**

Le système public présente de nombreuses défaillances, notamment :

- Des files d'attente très longues
- Des dysfonctionnements au niveau des services d'urgence
- Un manque important en matière d'équipements et de matériels
- Une carence en matière de personnel de santé
- La qualité des soins est inégale d'un établissement à un autre

LES INCONVÉNIENTS DU SYSTÈME **PRIVÉ**

· Les frais de santé sont très élevés

EN CAS D'URGENCE

En cas d'urgence, appelez les numéros locaux suivants :

Pompiers ou ambulances : 15

• Police: 19

Gendarmerie royale : 177

• SOS Médecins Maroc :

+212 5 22 98 98 98

• SOS Médecin Casa :

+212 522 44 44 44

• SOS Médecin Rabat :

+212 537 20 20 20

CONSEILS WORLD PASS

Avant votre départ, pensez à souscrire une assurance santé privée, type World Pass, offrant un niveau de garantie plus large, couvrant le monde entier.

Pour vos soins de santé au Maroc, privilégiez le secteur privé. Les délais d'attente sont moins longs, l'hygiène est respectée et les équipements et matériels de santé sont de haute performance.

La qualité des services offerts par les cliniques privées est également plus élevée.

DÉCOUVRIR PLUS SUR CETTE **DESTINATION**

www.readytogo.fr/voyage-etudiant-maroc

Toutes les informations pour préparer votre séjour : formalités, logement, coût de la vie, assurance, stages, études, conseils & bons plans... Cliquez. Partez !

